

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1592)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 294

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 59 UNDECIES

Après l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« 1° A Aux 1° et 3°, le mot : « huitième » est remplacé par le mot : « neuvième » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.